



## ABROGATION DU TRAITE EURATOM

Pour en finir avec un régime d'exception, qui freine le développement des énergies renouvelables



### 12 questions aux candidat-e-s aux élections européennes

#### Réponses de la liste

### « Liste citoyenne du Printemps Européen avec Benoît Hamon soutenue par Génération.s et DémE-DiEM25 »

De : [yves.contassot@noos.fr](mailto:yves.contassot@noos.fr) [<mailto:yves.contassot@noos.fr>]

Envoyé : lundi 13 mai 2019 15:32

À : AMANDINE LALANNE <[amandine.lalanne@criirad.org](mailto:amandine.lalanne@criirad.org)>

Objet : RE: CRIIRAD - RECH : 12 questions aux candidat-e-s aux élections européennes

Bonjour,

Vous trouverez en pièce jointe les réponses à votre questionnaire.

Je reste à votre disposition pour toute précision si nécessaire.

Bien cordialement,

Yves Contassot

Co-animateur de l'Espace Idées de Génération.s et mandataire national de la liste aux élections européennes.

-----

#### 1) Quels sont, selon vous, les enjeux majeurs de ce traité ? Quelles actions avez-vous incluses dans votre programme à ce sujet ?

Génération.s a inscrit dans sa charte des valeurs lors de sa création, la sortie du nucléaire comme objectif impératif. Nous sommes donc totalement opposés à toute politique nationale ou européenne qui ne s'inscrit pas dans cette perspective.

#### 2) Contrairement à la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), créée pour 50 ans, aucune limitation de durée n'a été prévue pour la communauté européenne de l'énergie atomique. Pensez-vous que le traité Euratom soit adapté aux réalités de 2019, alors que de nombreux États membres de l'UE n'ont pas développé de programme électronucléaire ou ont décidé de l'arrêter ?

Le traité n'a plus de raison d'être aujourd'hui et devrait être abrogé en toute logique. Il est en effet contraire aux objectifs affichés par plusieurs pays qui ont décidé de sortir du nucléaire et nous l'espérons prochainement de la France.

Commission de Recherche et d'Information  
Indépendantes sur le Radioactivité – CRIIRAD  
29, cours Manuel de Falla - 26000 VALENCE  
Tél : 04 75 41 82 50 - [contact@criirad.org](mailto:contact@criirad.org)  
[www.criirad.org](http://www.criirad.org)

REaction en Chaîne Humaine – RECH

Rouretard - 07800 GILHAC ET BRUZAC  
Tél : 07 77 20 27 71 - [contact-Rech@chainehumaine.fr](mailto:contact-Rech@chainehumaine.fr)  
<http://chainehumaine.fr/category/association-r-e-c-h/>

Réponses de la liste « Liste citoyenne du Printemps Européen avec Benoît Hamon soutenue par Génération.s et DémE-DiEM25 »

**3) C'est dans le cadre de ce traité destiné à favoriser le développement de l'industrie nucléaire (et non dans le cadre du traité de l'UE), que sont définies les normes de protection contre les dangers des rayonnements ionisants, subordonnant de fait les impératifs sanitaires aux intérêts de l'industrie nucléaire. Quelle est votre analyse de cette situation ?**

Les questions de santé ne sont pas traitées comme elles devraient l'être au plan européen. On l'a vu encore récemment à propos du Glyphosate et des « copiés-collés » de l'argumentaire de Monsanto par l'agence européenne chargée de la santé. Il faut mettre sur pied une agence réellement indépendante des lobbys économiques et industriels avec un contrôle citoyen pour tout ce qui touche à la santé.

**4) Sur toutes les décisions relatives à l'industrie, à la recherche nucléaires, aux impacts environnementaux et sanitaires des déchets et des rejets radioactifs ainsi qu'à la gestion des accidents nucléaires, le Parlement européen n'a qu'un rôle consultatif. Est-il acceptable que, sur des sujets aussi importants, le traité Euratom prive les députés du pouvoir normal de codécision dont ils disposent dans la procédure législative ordinaire ? Comment mettre fin à cette situation dérogatoire ?**

D'une façon générale, Génération.s propose d'accroître considérablement le rôle et les prérogatives du Parlement européen avec un réel pouvoir d'initiative législative afin de permettre de corriger ces aberrations ou de faire avancer des droits nouveaux plus protecteurs.

**5) Si vous étiez alerté·e sur des anomalies dans les dossiers scientifiques qui ont servi à l'élaboration de limites de contamination radioactive, quelle serait votre réaction ? Approuvez-vous celle de la députée Herranz Garcia qui déclarait en février 2015, en tant que rapporteur de la proposition de règlement fixant les limites de contamination des aliments « ... je pense que, en tant que députés, nous devons faire preuve d'humilité et rester en dehors du débat scientifique parce que nous ne sommes pas des scientifiques. Il faut faire confiance aux experts ». Comment garantir la fiabilité et l'indépendance des travaux d'expertises ?**

Il est très délicat de s'en remettre à des experts si l'on n'a pas la preuve de leur absence d'intérêts sur les dossiers dont ils ont à connaître. S'il est utile que des experts puissent éclairer les élu.es, c'est toujours à elles et eux qu'il revient d'assumer les décisions. De plus il faut donner des moyens supplémentaires à l'expertise citoyenne qui se révèle très souvent aussi pertinente que celle des scientifiques.

**6) En temps normal, la limite de dose efficace définie pour le public est de 1 mSv/an pour l'impact cumulé de toutes les activités nucléaires. Selon les évaluations officielles, pour 100.000 personnes exposées à ce niveau de dose, on s'attend à terme à 17 (voire 34) cancers radio-induits. Trouvez-vous ce niveau de risque socialement et moralement acceptable ?**

Aucun risque de cancer n'est acceptable en soi. Ce sont les seuils qui doivent s'adapter en étant abaissés chaque fois qu'il y a suspicion de risque au nom du principe de précaution.

**7) En situation accidentelle et post-accidentelle, il n'y a plus de limites contraignantes mais de simples références de dose, et les niveaux de risque autorisés sont très supérieurs à ceux qui sont normalement admissibles : jusqu'à 100 fois supérieurs pendant l'accident (100 mSv) et jusqu'à 20 fois supérieurs après l'accident (20 mSv/an, sans limitation de durée, ce qui condamnera les victimes de l'accident à vivre en zone contaminée). Que pensez-vous de ce système de « protection » des citoyens européens ?**

**Réponses de la liste « Liste citoyenne du Printemps Européen avec Benoît Hamon soutenue par  
Génération.s et DémE-DiEM25 »**

La dangerosité du nucléaire est telle que son abandon ne devrait même pas pouvoir être discuté. Génération.s a toujours considéré que la question de la santé au travail, la protection vis-à-vis des risques industriels, les risques associés, devraient être une priorité. Nous ne sommes donc pas favorables aux dérogations qui reviennent à condamner des populations ou des salariés au nom de la technique quelle qu'elle soit.

**8) La directive Euratom 2013-59 du 5/12/2013 autorise les États membres à recycler et à éliminer sans contrainte des matières radioactives dont l'activité ne dépasse pas certains seuils : de 100 Bq/kg (par ex. pour le plutonium 239) à 10 millions de Bq/kg (par ex ; pour le cobalt 58m). Des métaux contaminés, ou des objets fabriqués avec des métaux contaminés, peuvent ainsi être importés en France, à l'insu de tous, alors que cette pratique est illégale sur notre territoire. Quelles actions avez-vous prévu de mener pour supprimer cette autorisation ou, à défaut, pour garantir l'information et la protection des consommateurs français ?**

Dans ce domaine comme dans celui des pesticides la position de Génération.s est claire : nous sommes farouchement opposés à l'importation (ou l'exportation) de tout produit contenant des éléments interdits en France.

**9) L'Europe, à travers le programme Horizon 2020 sur la période 2021 à 2027, a prévu de consentir des budgets très importants à Euratom et au projet ITER (8,5 Milliards d'Euros au total). Ces budgets sont presque équivalents aux budgets cumulés de l'alimentation, de l'agriculture, de la bio-économie et du développement des zones rurales (10 Milliards d'€). Considérez-vous que cette répartition des fonds européens soit justifiée ?**

En France comme en Europe nous préconisons de ne plus financer une industrie dont la rentabilité économique est désastreuse et qui est porteuse de risques considérables. Face à un budget européen très faible la priorité est à la santé environnementale, la transition écologique, la réduction des inégalités.

**10) L'industrie nucléaire doit-elle continuer à bénéficier de financements spécifiques dans le cadre d'un traité pro nucléaire ou être traitée dans le même cadre institutionnel que les autres formes d'énergie ?**

En matière d'énergies nous pensons que la totalité des financements doit aller à la transition écologique dont la sortie du nucléaire. C'est le sens du Green New Deal que nous proposons : 500 milliards d'euros investis chaque année à cette fin.

**11) Comptez-vous agir, et si oui comment, en faveur d'un vrai décollage des énergies renouvelables, bien moins polluantes et dangereuses que les technologies de l'atome, et dont les coûts ne cessent de baisser à l'inverse de ceux du nucléaire ?**

Le développement des énergies renouvelables et leur stockage et la condition sine qua none de la transition écologique. C'est donc dans cette direction que les investissements doivent être consentis. Nous pensons que l'Europe doit se doter d'une industrie européenne en ce domaine comme elle l'a fait pour l'aérien.

**Réponses de la liste « Liste citoyenne du Printemps Européen avec Benoît Hamon soutenue par  
Génération.s et DémE-DiEM25 »**

**12) Les aides financières destinées au programme nucléaire du Royaume-Uni, et notamment aux EPR d'Hinkley Point dans le sud-ouest de l'Angleterre, doivent-elles être maintenues dans le contexte de la sortie des Britanniques du traité Euratom ?**

Rien ne justifie des aides publiques au projet Hinkley Point tant il est voué par avance à ne jamais être rentable voire à ne jamais fonctionner sans risque majeur en termes de sécurité. Indépendamment du maintien ou non de l'Angleterre dans l'union européenne, aucun financement n'est justifié.